



Collet
Couverture

11, rue de Briangaud
35 600 Redon

02 99 72 76 48
Fax : 02 99 72 76 43

www.colletcouverture.fr

LE BÂTIMENT RÉUNIT TOUS LES TALENTS

MEMBRE DE FFB

STP ILLE ET VILAINE

JE SUIS
UN PROFESSIONNEL
QUALIBAT® « RGE »
un expert de l'éco-rénovation

RGE

QUALIBAT

POUR VOS TRAVAUX
D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

POURQUOI CHOISIR NOTRE ENTREPRISE « QUALIBAT RGE » ?

Seules les opérations de rénovation énergétique réalisées par notre entreprise qualifiée peuvent bénéficier d' :

RGE RECONNU GARANT ENVIRONNEMENT



ECONOMIES D'ÉNERGIE TRANSITION ÉNERGETIQUE

Jusqu'au 31/12/2018 – Habitation principale achevée avant le 1^{er} janvier 1990.

Prêt sans intérêt d'une durée de 10 ans accordé aux propriétaires bailleurs et propriétaires occupants pour des travaux de rénovation énergétique : Isolation thermique des toitures, des murs extérieurs et des parois vitrées (*Quotité minimale de travaux à respecter*).

Montant du prêt de 20.000 € ou 30.000 € selon le type d'opération envisagé.



Profitez de
-30%
sur votre crédit
d'impôt !



le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique

ECONOMIES D'ÉNERGIE TRANSITION ÉNERGETIQUE

Jusqu'au 31/12/2016 – Habitation principale de plus de 2 ans.

Matériaux, équipements respectant les critères de performance : Matériaux d'isolation thermique (parois opaques, parois vitrées, volets isolants), équipements utilisant une source de production d'énergie renouvelable (solaire...).

Sur vos impôts, récupérez 30 % du montant des dépenses ou si vous n'êtes pas imposable, obtenez un remboursement. Dans la limite des dépenses sur une période de 5 ans (du 01/07/2012 au 31/12/2016) pour les dépenses payées jusqu'en 2016 inclus.

La main d'œuvre est exclue de la base du crédit d'impôt sauf pour la pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques.

**TVA
5,5%**

AMELIORATION, TRANSFORMATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN

Habitation principale ou secondaire de plus de deux ans.

TVA à taux réduit 5,5 % : Main d'œuvre, fournitures et matériaux fournis et facturés dans le cadre de la prestation des travaux de rénovation énergétique. Il faut que le local soit destiné à l'habitation à l'issue des travaux et n'aboutissant pas à du neuf, travaux d'urgence.

Une attestation normale ou simplifiée décrivant la nature des travaux devra être remise à l'entreprise au moment du devis ou avant la facturation.

Notre entreprise est qualifiée de la Mention Efficacité Energétique – Travaux isolés.

6 salariés sont habilités et formés en « Isolation des murs, planchers et toitures » FEEBAT MOD 3.1/3.2

Cette formation spécifique nous a permis d'obtenir la certification RGE et monter en compétences

C'est le principe « d'éco-conditionnalité » qui conditionne l'obtention des aides et subvention de l'Etat à notre clientèle.

Cette éco-conditionnalité est donc bénéfique pour les particuliers puisqu'elle leur assure d'avoir recours à notre professionnalisme dont nos compétences sont attestées et vous donne un avantage fiscal certain !



SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE
 Date de création : 20/12/1999 Raison sociale : COLLET COUVERTURE
 Forme juridique : SARL
 Capital : 250 000
 11 RUE DE BRIANGAUD
 ZA DE BRIANGAUD
 BP 30315
 35605 REDON CEDEX
 Téléphone : 02 99 72 76 48 Fax : 02 99 72 76 43
 Portable :
 N°Siret : 428642268 00034
 Site Internet : www.colletcouverture.fr
 Code NACE : 4391B
 E-mail : sarl-collet-couverture@wanadoo.fr
 Numéros de cotisations sociales : 02
 Assurance Responsabilité Travaux : SMABTP - CAP 2000 1247000001 451190
 Responsabilité légale : COLLET PIERRICK GÉRANT / COLLET MARIE-PIERRE GÉRANT NON ASSOCIÉ
 Assurance Responsabilité Civile : SMABTP - CAP 2000 1247000001 451190
 Situation fiscale et sociale : A. jour au 31/12/2015

CLASSIFICATION Effectif moyen : 15 Tranche de classification : EFP25

Qualification Professionnelle			
Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution	Echéance
3142	Accesses de sossité ou fibre ciment (Technicité conf'née) Mention Efficacité énergétique - travaux isolés	11/09/2015	10/09/2019
3011	Banquettes simples (Technicité courante) Mention Efficacité énergétique - travaux isolés	11/09/2015	10/09/2019

Domaines RGE de travaux couverts

o Pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques, pour ou qui concerne les murs en façade ou en pignon et les planchers bas

6 GARANTIES ESSENTIELLES

ASSUREE	Dispose des assurances Responsabilité travaux & Responsabilité Civile
FIABLE	Déclare son Chiffre d'Affaires
	Situations fiscale & sociale en règle
COMPETENTE	Justifie d'une formation aux économies d'énergie
	Attestations de sa clientèle sur sa qualité de son travail
RESPONSABLE	Garante des matériaux et des matériels qu'elle met en œuvre
	S'engage sur la conformité finale des travaux
ACCOMPAGNEMENT	Donne des recommandations et des conseils avant travaux
	Renseigne sur les garanties, les règles d'usage et de maintenance
RECONNUE	Le « RGE » est le seul signe de sa qualité mis en place par les Pouvoirs Publics et donnant accès aux aides de l'Etat (CITE, Eco-Prêt 0 %).

* ou au plus récent renouvellement

SIGNATURE DU TITULAIRE

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
 Alain MAUGARD

AGENCE QUALIBAT
 AGENCE DE RENNES
 1 ALLEE MARIE BERTHAUT
 35000 RENNES